



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 17
Délégués Excusés : 4	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 03 JUILLET 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre REMY

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 juillet 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Paul CARRERE) – Anaïs FROUSTEY -Yannick VILLATOTO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT – Marc GAILLARD - Jean-Pierre REMY.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE
Martine GASON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU
Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Absent excusé : Monique DUVIGNAU

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

RAPPORTEUR : Roxanne OLIVIER

N° 101 /2025

OBJET : Attribution d'un Fonds de Concours à la commune d'Onesse-Laharie pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du gymnase



N° 101 /2025

OBJET : Attribution d'un Fonds de Concours à la commune d'Onesse-Laharie pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du gymnase

VU la délibération n°104/2021 du 15 septembre 2021 portant sur l'engagement de la Communauté de Communes dans le Contrat d'Objectifs Territorial Haute Lande Armagnac avec l'ADEME,

VU le plan d'action COT validé par le Conseil Communautaire le 8 juin 2023, intégrant le développement du solaire photovoltaïque,

CONSIDERANT la mise en place d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours du 06 décembre 2023 (délibération 142/2023) dédié à la transition écologique et énergétique, pour la période de 2024-2026, des communes membres,

CONSIDERANT que la commune d'Onesse-Laharie souhaite réaliser des travaux de mise aux normes et sécurité du gymnase tout en y ajoutant des panneaux photovoltaïques en toiture pour de l'autoconsommation sur la commune

CONSIDERANT que ces travaux d'un montant total de 936 124,64 € HT peuvent faire l'objet de l'attribution d'un fonds de concours communautaire,

CONSIDERANT la demande d'attribution d'un fonds de concours au titre de la transition écologique de la commune d'Onesse-Laharie pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture,

Madame Roxanne OLIVIER propose à l'assemblée d'attribuer un fonds de concours pour la commune d'Onesse-Laharie de 46 009 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'attribuer un fonds de concours au titre de la transition écologique pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures à hauteur de 46 009 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution du versement du fonds de concours.

DIT que les écritures budgétaires sont inscrites au Budget Primitif 2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre REMY

Morcenx-la-Nouvelle le 9 juillet 2025

Le Président,

Jérôme BAYLAC DOMINGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>